

DOSSIER D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS



LES RISQUES MAJEURS À BOLLÈNE

**Que faire ?
Comment réagir ?**

**Document
à conserver
impérativement**

L'alerte aux populations

Le Réseau National d'Alerte (RNA) permet de jour comme de nuit, d'attirer rapidement l'attention des populations afin de prendre les mesures de sauvegarde appropriées.

Quelle que soit la menace, le signal National d'Alerte doit susciter les réflexes suivants :

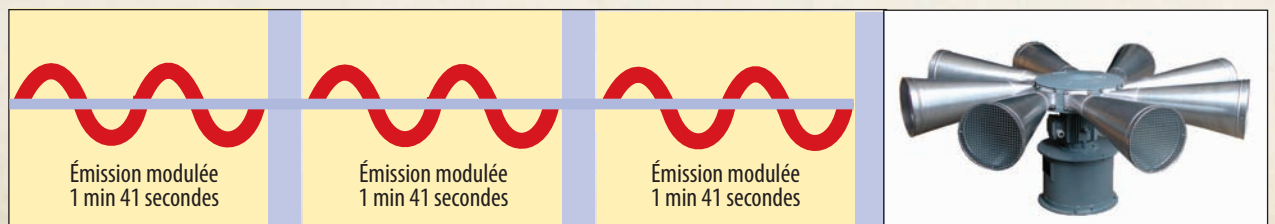
- > Ne pas rester dans la rue (à l'endroit le plus exposé),
- > Se confiner dans un local clos et se calfeutrer (portes et fenêtres fermées),
- > Ecouter la radio, France Bleu Vaucluse : 100.4 FM
- > Ne pas téléphoner, laisser libre les réseaux pour les secours,
- > Ne pas aller chercher les enfants à l'école,
- > Ne pas fumer, éviter flamme et étincelle,
- > S'assurer que l'entourage a reçu la consigne.

L'alerte de la population incombe au Maire de la commune. Elle peut être donnée actuellement soit par des sirènes fixes (sur certains points hauts), soit par des ensembles mobiles d'alerte (véhicules équipés de haut-parleurs ou de sirènes).

Il s'agit d'un signal sonore modulé "montant" et "descendant" pendant une minute et 41 secondes. Ce signal est émis au moins 3 fois et est entrecoupé d'un court intervalle de 5 secondes environ.

Radio France Bleu Vaucluse : 100.4 FM

Signal par la sirène : trois sonneries modulées 1 min 41 secondes et interrompues de 5 secondes.



Fin d'alerte ; son continu de 30 secondes



Fin de l'alerte

- > La fin de l'alerte est annoncée par message radiodiffusé et par un signal sonore (continu et d'une durée de 30 secondes).
- > Celui-ci marque la fin du danger.
- > L'abri ne doit pas être quitté avant la consigne des autorités.



Chers Bollénois,



Face aux risques majeurs, nous ne sommes jamais assez préparés !

C'est pourquoi vous avez entre les mains un document important, **à conserver précieusement**. Il s'agit d'un document d'information et de prévention. Vous y trouverez donc toutes les informations dont vous avez besoin, pour vous protéger, en cas de risque majeurs : recommandations, bons réflexes et attitudes à adopter.

Je vous demande d'en prendre connaissance avec attention. Le respect de ces procédures est indispensable à l'efficacité des secours.

Sur son territoire, **Bollène connaît six risques majeurs** : les inondations, les feux de forêts, les mouvements de terrains et séismes, le risque industriel, le risque nucléaire, ainsi que le risque de transport de matières dangereuses. Cette particularité géographique nous oblige à une grande vigilance.

De son côté, à travers le plan communal de sauvegarde et à travers la cellule communale de sécurité (composée du maire, des élus, des forces de l'ordre, des pompiers et des services municipaux), la municipalité s'est organisée pour faire face, avec efficacité et professionnalisme aux crises majeures. Notre organisation est planifiée pour **la protection et la sécurité des Bollénois**.

Nous restons à votre entière disposition.
Bien cordialement.

Marie-Claude BOMPARD
MAIRE DE BOLLÈNE
CONSEILLER GÉNÉRAL

Sommaire

Risques naturels

Risque d'inondation	4 & 5
Risque de feux de forêts	6 & 7
Risque sismique et de mouvement de terrain	8 & 9

Risques technologiques

Risque industriel	10 & 11
Risque nucléaire	12 & 13
Risque de transport de matières dangereuses	14 & 15

Risque d'inondation

Avec le Lauzon, le Lez et le Rhône, la ville de Bollène est soumise au risque d'inondation. Les événements de 1993 sont là pour en témoigner. De même, notre ville connaît également le phénomène de ruissellement urbain, en cas de fortes pluies.

Dans son Plan local d'urbanisme, la commune de Bollène a, bien entendu, pris en compte ce risque. Par ailleurs, le Préfet du Vaucluse a prescrit un Plan de Prévention du Risque Inondation. Bollène est concernée par ce plan. Enfin, la municipalité est dotée de deux dispositifs d'appel, permettant des appels téléphoniques de masse, pour diffuser des messages de pré-alerte et d'alerte.

Que faire ?

Avant

- > Fermer portes et fenêtres (obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, etc.)
- > Couper le gaz et l'électricité (pour éviter explosion et électrocution)
- > Mettre les produits dangereux (pesticides, desherbants) à l'abri
- > Amarrer les cuves
- > Garer les véhicules sur les points hauts
- > Faire une réserve d'eau potable
- > Préparer une évacuation éventuelle

Pendant


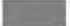
- > Monter dans les étages avec une réserve d'eau, de vivres, de vêtements chauds etc.
- > Ne jamais prendre l'ascenseur
- > Se tenir prêt à évacuer les lieux à la demande des autorités (prendre ses papiers d'identité, ordonnances etc. Si possible : fermer le bâtiment)
- > Ne pas aller, à pied ou en voiture, dans une zone inondable
- > Écouter la radio, pour connaître les consignes à suivre

Après



- > Aérer et désinfecter les pièces
- > Chauffer dès que possible
- > Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- > Ne consommer l'eau de forage qu'après en avoir fait vérifier la qualité
- > Contacter son assurance

LEGENDE


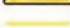



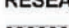
CADASTRE

-  parcelle
-  bâtiments


HYDROGRAPHIE

-  tronçon cours d'eau
-  surface eau

RESEAU ROUTIER

-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classé





RESEAU FERROVIAIRE

-  chemin de fer


ALEA INONDATION RHÔNE/LEZ

-  1 - aléa très fort
-  2 - aléa fort
-  3 - aléa moyen
-  4 - aléa faible
-  contour Rhône
-  contour Lez

ALEA INONDATION LAUZON

-  010 - Lit mineur
-  020 - Lit moyen
-  030 - Lit majeur
-  060 - Cône de déjection

ALEA RUISSellement

-  Risque ruissellement

Ce qu'il faut retenir



Ecoutez la radio,
France Bleu Vaucluse : 100.4 FM



suivez les consignes
de sécurité des autorités



Fermez
portes, fenêtres,
aérations
et soupiraux



Montez à
pieds dans
les étages



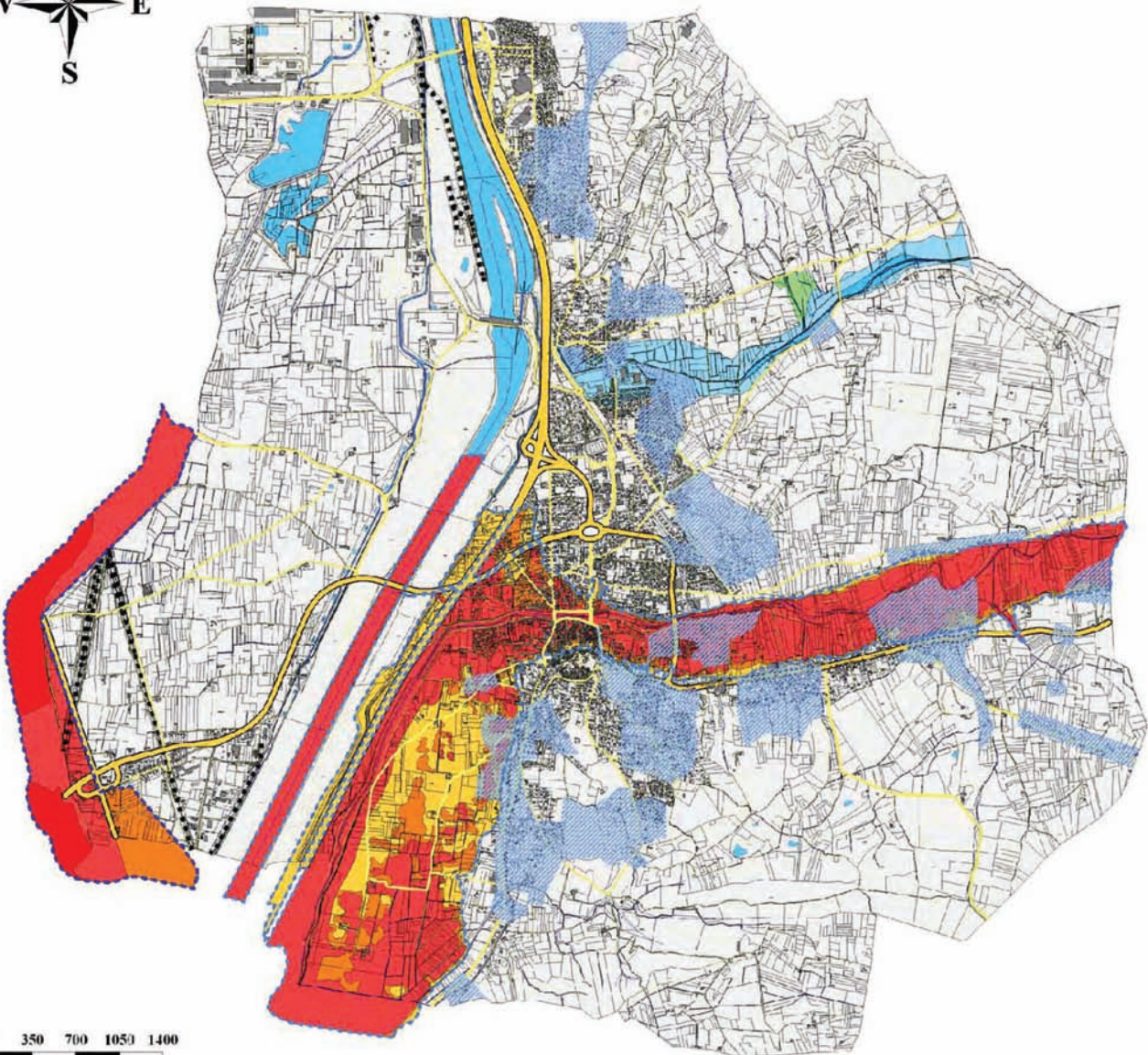
Fermer
le gaz et
l'électricité



Ne
téléphonez
pas



N'allez pas
chercher
vos enfants
à l'école



0 350 700 1050 1400
Mètres

Risque de feux de forêts

Le risque de feux de forêts, à Bollène, est localisé aux massifs de Barry, de Guffiage, des Charagons et de Jonqueiroles.

Il existe donc un Plan de Prévention des Risques incendies de forêt (PPRif). Celui-ci détermine certaines règles de prévention, comme la surveillance des massifs forestiers, la réglementation de la circulation et du stationnement dans ces massifs, la réglementation de l'emploi du feu dans le département, la création de pistes (DFCI), facilitant le travail des pompiers, et l'obligation générale de débroussaillage qui s'impose à tout propriétaire concerné.

Que faire ?

Avant

- > Connaître les chemins d'évacuation, les abris etc.
- > Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...)
- > Proscrire tout stockage de gaz
- > Débroussailler autour de sa maison

Pendant



- > Ouvrir le portail de son terrain (pour faciliter l'accès des pompiers)
- > Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner, si possible, du bâtiment
- > Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- > Fermer les volets, portes et fenêtres (pour éviter les appels d'air)
- > Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air
- > Arrêter la ventilation
- > Suivre les instructions des pompiers
- > Écouter la radio, pour connaître les consignes à suivre

Après



- > éteindre les foyers résiduels

LEGENDE

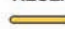





CADASTRE

-  parcelle
-  bâtiments


HYDROGRAPHIE

-  tronçon cours d'eau
-  surface eau

RESEAU ROUTIER

-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classé

RESEAU FERROVIAIRE

-  chemin de fer

ALEA FEUX DE FORÊT

-  Aléa moyen
-  Aléa fort à très fort
-  Aléa très fort

Ce qu'il faut retenir

L'incendie approche



Dégagez les voies d'accès et d'évacuation



Fermez les vannes de gaz et de produits inflammables

L'incendie est à votre porte



Rentrez dans le bâtiment en dur le plus proche



Fermez volets, portes et fenêtres. Calfeutrez-les avec des linges mouillés



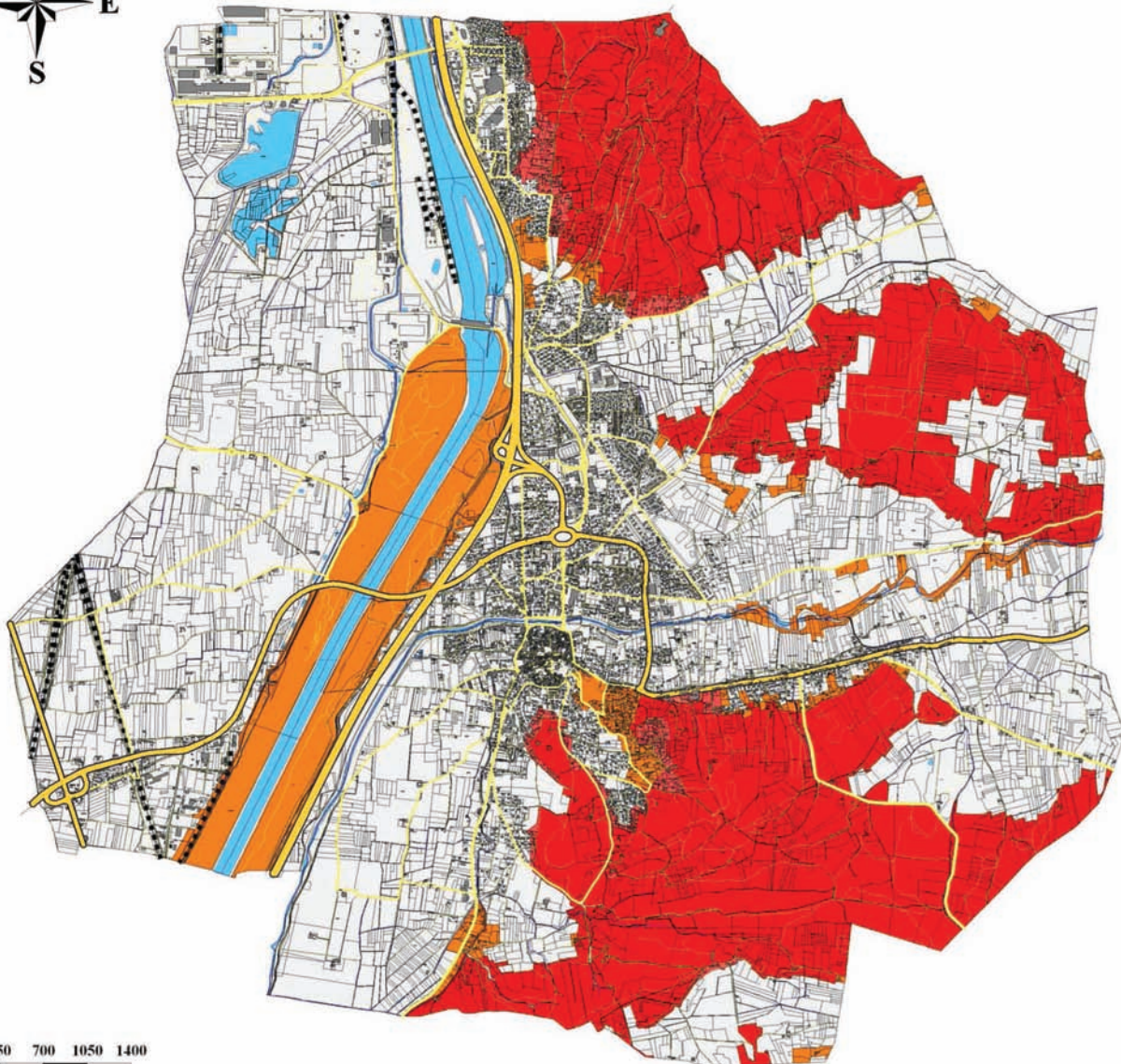
Ecoutez la radio, France Bleu Vaucluse : 100.4 FM



Suivez les consignes de sécurité des autorités



Ne vous approchez jamais d'un feu de forêt. Ne sortez pas sans ordre des autorités



0 350 700 1050 1400
Mètres

Risque sismique et de mouvement de terrain

Bollène est située dans une zone de sismicité modérée, classée 3, sur une échelle de 5. A ce jour, aucun séisme ne s'est produit sur le territoire de la commune.

Ce risque n'est pas possible à prévoir. Il n'y a donc aucun système d'alerte. Cependant, à titre de prévention, les architectes et constructeurs doivent tenir compte de règles dites parasismiques. En revanche, certains lieux, « Le Peyron » et « Désouillères », ainsi que les collines à l'extrémité nord du site du Barry sont vulnérables aux glissements de terrains (gisement de terre réfractaire et carrières souterraines). Ces lieux ne sont pas habités.

Que faire ?

Pendant

- > Si vous êtes à l'intérieur : restez où vous êtes et protégez-vous sous un meuble solide (table, lit...)
- > Si vous êtes à l'extérieur : éloignez-vous des bâtiments et fils électriques
- > Eloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas
- > Si vous êtes en voiture : restez dans votre véhicule (pour se protéger des débris) et écartez-vous des constructions et fils électriques

Après

Si vous êtes propriétaire du terrain :

- > Vérifiez l'état des bâtiments auprès des services de secours
- > Prenez contact avec votre assureur pour évaluer les dégâts et connaître les modalités de prise en charge
- > Faites intervenir les entreprises pour le comblement ou le renforcement de la cavité

Si vous êtes locataire :

- > Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir reçu l'accord des services de secours

Dans tous les cas :


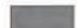
Ne pénétrez pas dans les bâtiments endommagés

Ne rétablissez le courant électrique et le gaz qu'après l'avis des autorités compétentes


- > Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.

LEGENDE

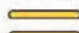





CADASTRE

-  parcelle
-  bâtiments


HYDROGRAPHIE

-  tronçon cours d'eau
-  surface eau


RESEAU ROUTIER

-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classée

RESEAU FERROVIAIRE

-  chemin de fer

ALEA MOUVEMENT DE TERRAIN

-  Risque de glissement de terrain

Ce qu'il faut retenir

A l'intérieur :



Abritez-vous sous un meuble solide



Suivez les consignes de sécurité des autorités

A l'extérieur :



Éloignez-vous des bâtiments, pylones, arbres etc.



Écoutez la radio, France Bleu Vaucluse : 100.4 FM



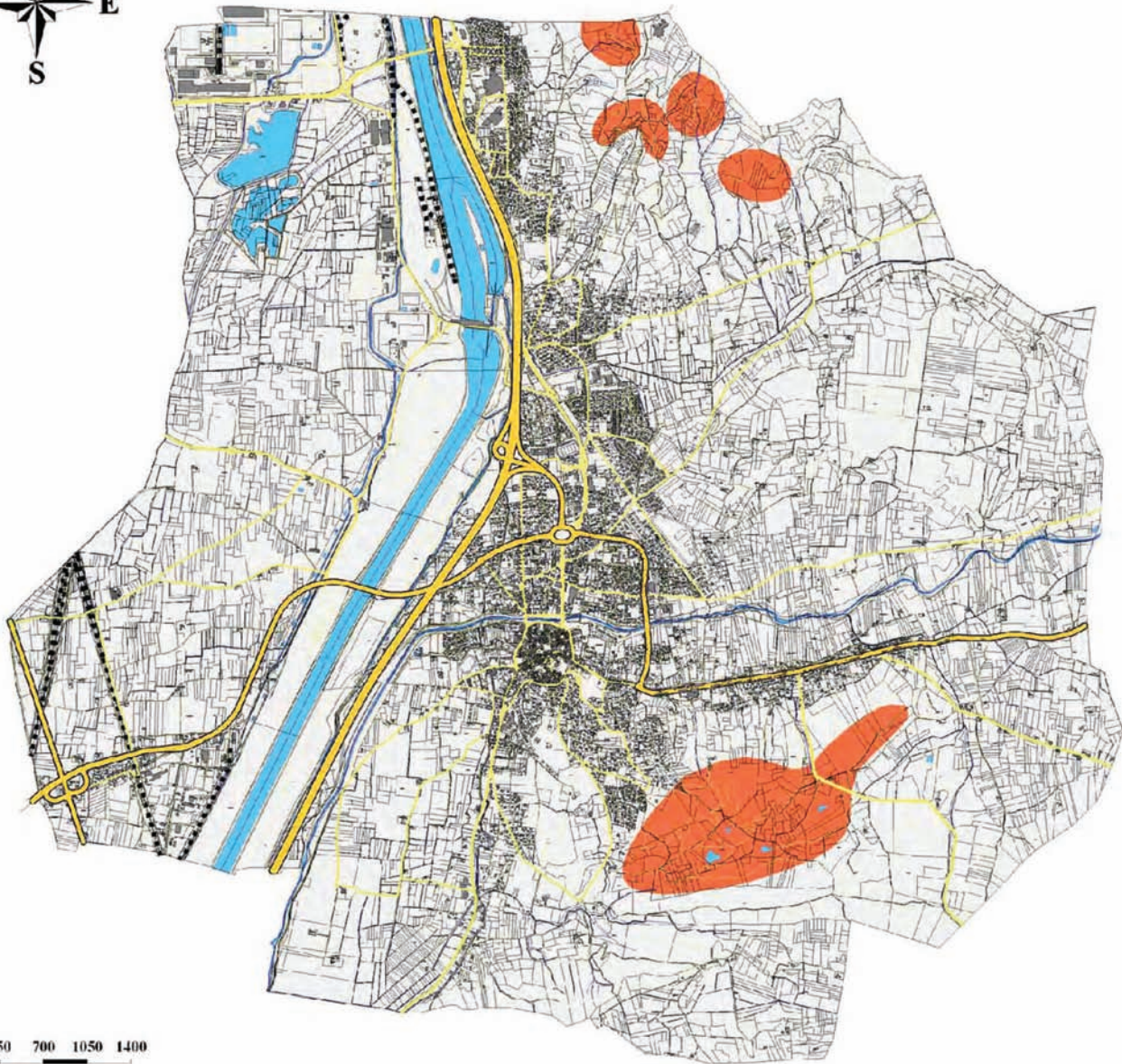
Fermez le gaz et l'électricité



Evacuez les bâtiments



Ne touchez pas aux fils électriques tombés à terre



0 350 700 1050 1400
Mètres

Risque industriel

Avec l'implantation de l'usine Butagaz, en bordure du canal Donzère-Mondragon, Bollène est soumise au risque industriel. Cette société est soumise à la directive Seveso, en raison des produits utilisés et stockés. C'est donc pour cela qu'il existe un PPRt (Plan de Prévention des Risques technologiques), approuvé par le Préfet de Vaucluse en 2008.

Que faire ?

Dès le signal d'alerte :


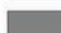
- > Rejoindre le bâtiment le plus proche (si le nuage toxique vient vers soi, fuir selon un axe perpendiculaire au vent)
- > Se mettre à l'abri : boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation
- > S'éloigner des portes et des fenêtres
- > Ne pas fumer
- > Ne pas chercher à joindre les membres de sa famille
- > Ne pas téléphoner
- > Se laver en cas d'irritation et, si possible, se changer
- > Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- > Écouter la radio, pour connaître les consignes à suivre

Après le signal d'alerte :



- > Aérer le local de mise à l'abri

LEGENDE

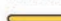





CADASTRE

-  parcelle
-  bâtiments


HYDROGRAPHIE

-  tronçon cours d'eau
-  surface eau

RESEAU ROUTIER

-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classé

RESEAU FERROVIAIRE

-  chemin de fer

ALEA INDUSTRIEL BUTAGAZ

-  PPI BUTAGAZ (1000 m)
Centre employeur

Ce qu'il faut retenir



Ne fumez pas :
pas de
flamme, ni
d'étincelle



Ne téléphonez
pas, pour laiss-
sez les lignes
aux secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école,
pour ne pas les exposer



Rentrez rapi-
dement dans
le bâtiment
en dur le plus
proche



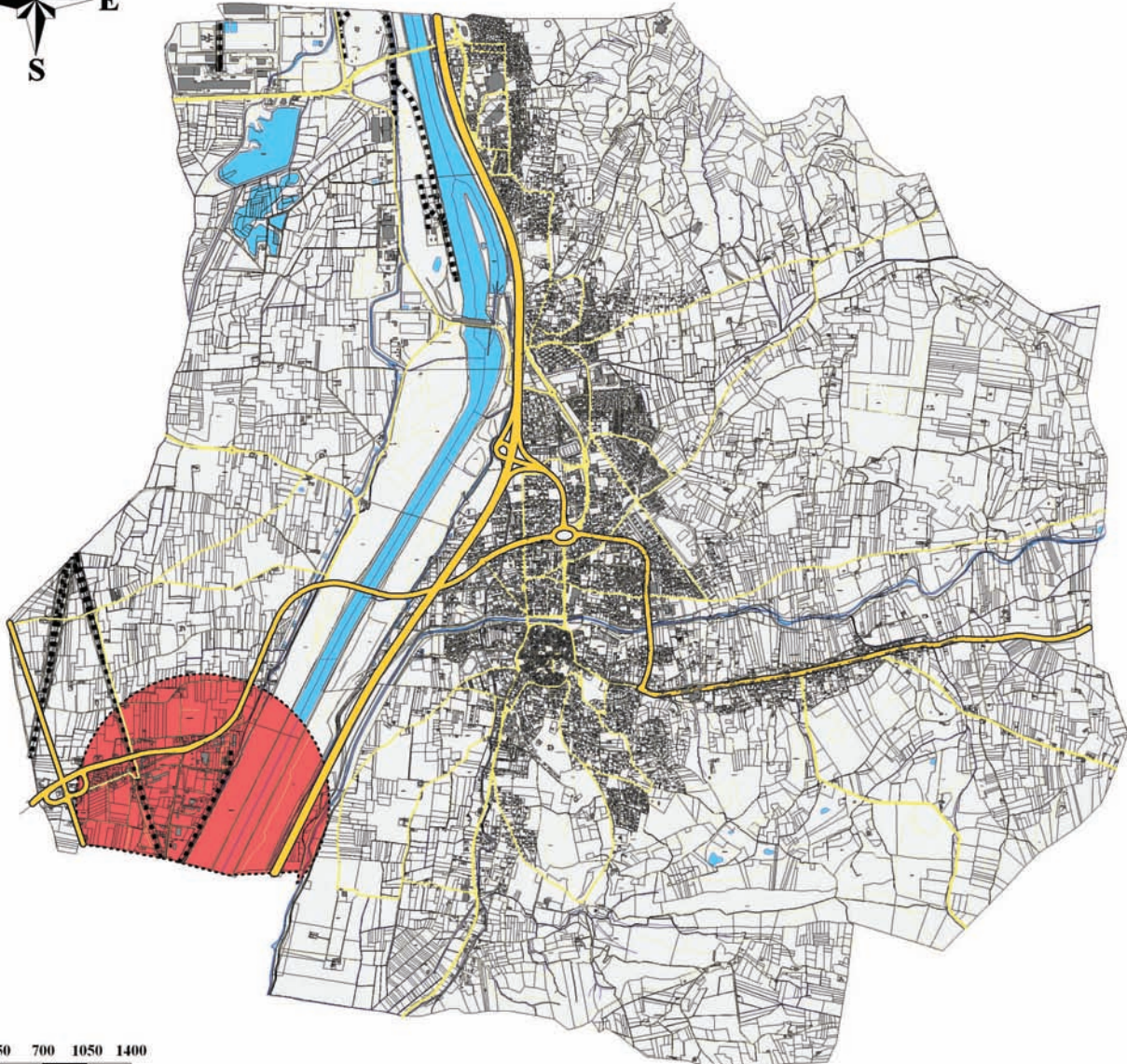
Fermez et
calfeutrez portes,
fenêtres et
ventilations,
éloignez vous en



Ecoutez la radio,
France Bleu
Vaucluse : 100.4 FM



Suivez
les consignes de sécurité
des autorités



Risque nucléaire

Avec la présence du site du Tricastin au nord de la commune, Bollène est bien évidemment confrontée à un tel risque. Une grande partie de la ville se situe dans le périmètre des cinq kilomètres et l'ensemble du territoire est incluse dans le périmètre de sécurité des dix kilomètres. Un Plan Particulier d'Intervention a donc été élaboré pour le site du Tricastin. De même, des comprimés d'iode sont à la disposition de la population dans les pharmacies de la ville.

Que faire ?

Pendant

Dès le signal d'alerte :

- > Se mettre à l'abri immédiatement. S'enfermer dans un local clos, de préférence sans fenêtre. Un véhicule ne constitue pas une bonne protection
- > Ecouter les consignes des autorités : prise des comprimés d'iode...
- > Suivre les consignes éventuelles d'évacuation. Si tel est le cas, se munir de vêtements chauds, de ses médicaments indispensables, de ses papiers etc.
- > Ne pas chercher à rejoindre les membres de sa famille, ni ses enfants à l'école
- > Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation

Après

Dès la fin du signal d'alerte

- > Si l'on est obligé de sortir, éviter de rentrer des poussières radioactives dans la pièce confinée : se protéger, passer par une pièce tampon, se laver les parties apparentes du corps et changer de vêtements.
- > Ne pas consommer d'aliments frais sans en connaître l'origine
- > Suivre les consignes des autorités

LEGENDE

CADASTRE

 parcelle




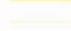


 bâtiments

HYDROGRAPHIE


 tronçon cours d'eau

 surface eau

RESEAU ROUTIER

-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classé

RESEAU FERROVIAIRE

 chemin de fer

ALEA NUCLEAIRE EURODIF

 PPI EURODIF (3500 m)

Ce qu'il faut retenir



Ne fumez pas :
pas de
flamme, ni
d'étincelle



Ne téléphonez
pas, pour laiss-
sez les lignes
aux secours



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, pour ne
pas les exposer



Rentrez
rapidement
dans le bâti-
ment en dur
le plus proche

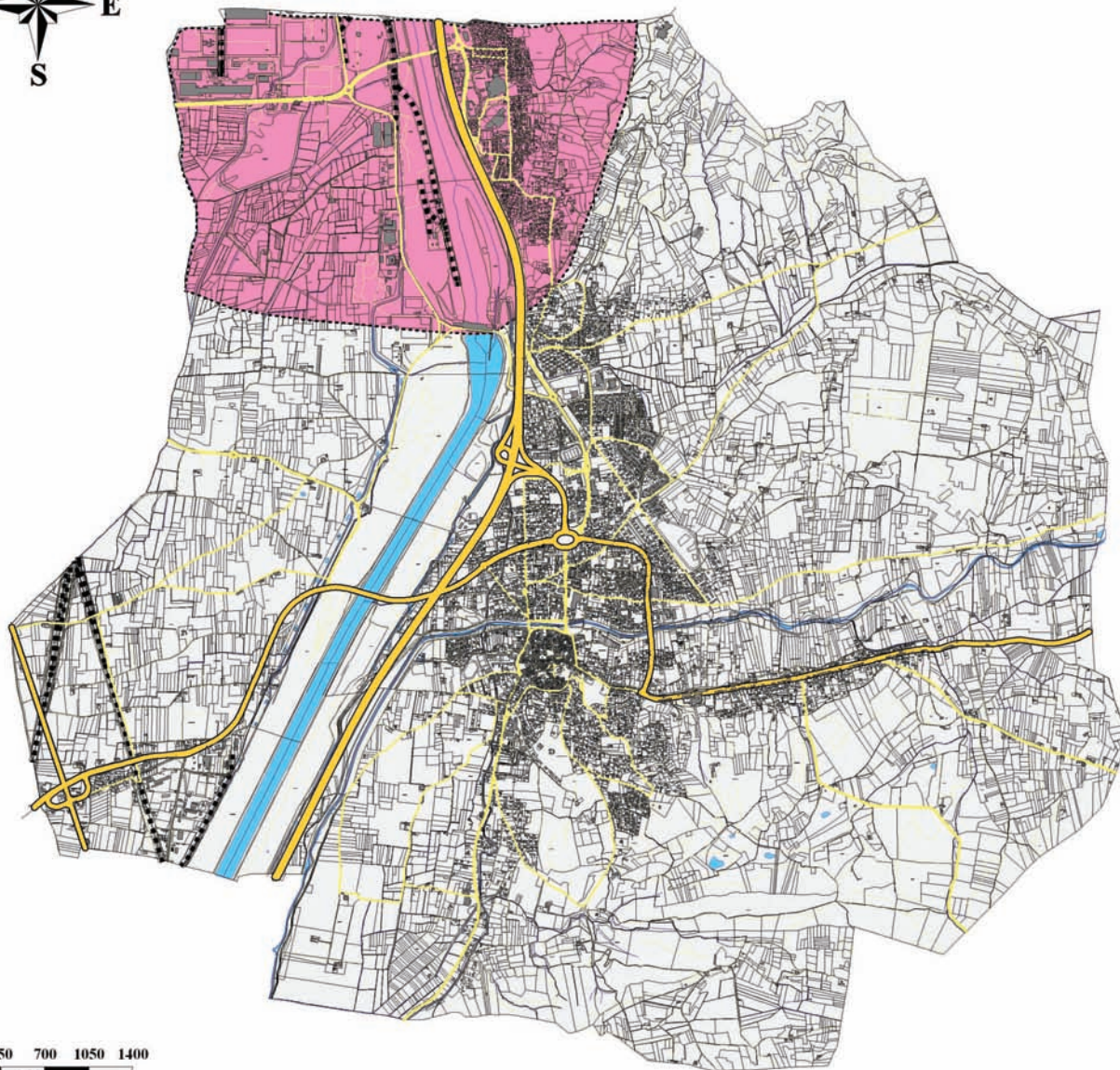


Fermez et
calfutez portes,
fenêtres et
ventilations,
éloignez vous en



Suivez les consignes
de sécurité des autorités

Ecoutez la radio,
France Bleu Vaucluse : 100.4 FM



Risque de transport de matières dangereuses

Avec l'autoroute A7, la nationale 7, le canal de Donzère-Mondragon et la voie de chemin de fer, Bollène est également confrontée à un flux important de matières dangereuses. De même, des canalisations (pipeline, gazoduc...) traversent le territoire communal.

Un accident peut donc provoquer d'importants dégâts : incendie, pollutions de l'air, du sol ou des eaux etc.

Que faire ?

Pendant

Si vous êtes témoins de l'accident :

- > Donner l'alerte, en précisant le lieu, la nature du moyen de transport etc.
- > S'il y a des victimes : ne pas les déplacer, sauf en cas d'incendie
- > S'éloigner
- > Si un nuage toxique vient vers vous : se mettre à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone ; se laver et se changer en cas d'irritation

Si vous entendez la sirène :

- > Se mettre à l'abri :
boucher toutes les entrées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées...), arrêter ventilation et climatisation
- > S'éloigner des portes et des fenêtres
- > Ne pas fumer
- > Ne pas chercher à joindre les membres de sa famille
- > Ne pas téléphoner
- > Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation
- > Écouter la radio, pour connaître les consignes à suivre

Après le signal d'alerte :

- > Aérer le local de mise à l'abri

LEGENDE

CADASTRE

 parcelle

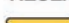

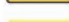


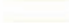
 bâtiments

HYDROGRAPHIE

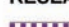
 tronçon cours d'eau

 surface eau

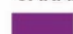
RESEAU ROUTIER

-  1. autoroute
-  2. r. nationale
-  3. r. départementale
-  4. r. communale
-  5. r. communale
-  6. non classé

RESEAU FERROVIAIRE

 chemin de fer

CANALISATION

 gazoduc

Ce qu'il faut retenir



Ne fumez pas :
pas de
flamme, ni
d'étincelle



Ne téléphonez
pas, pour laissez
les lignes
aux secours



N'allez pas chercher vos
enfants à l'école, pour ne
pas les exposer



Rentrez
rapidement
dans le bâti-
ment en dur
le plus proche

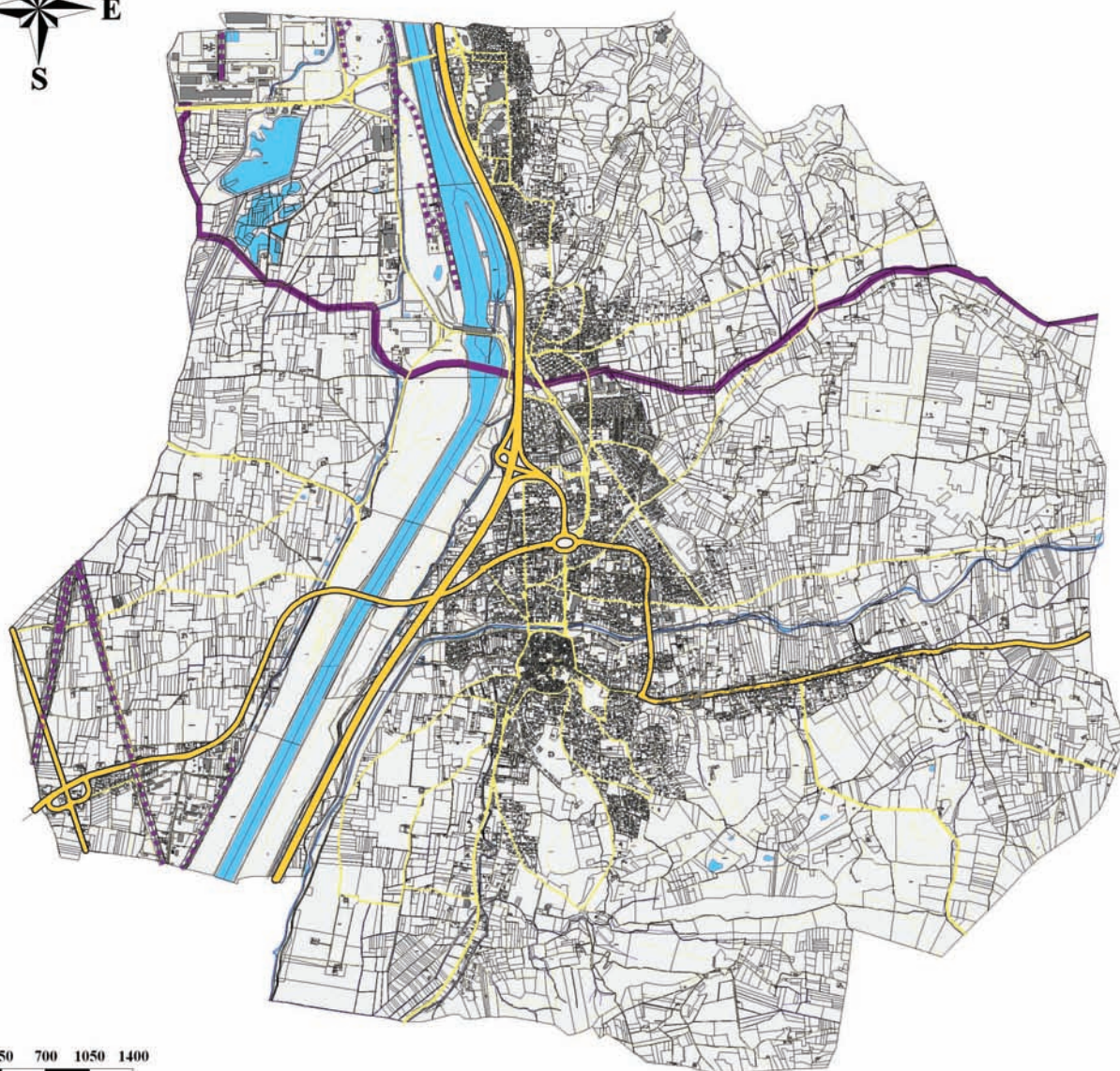


Fermez et
calfutez portes,
fenêtres et
ventilations,
éloignez vous en



Suivez les consignes
de sécurité des autorités

Ecoutez la radio,
France Bleu Vaucluse : 100.4 FM



0 350 700 1050 1400
Mètres

Informations – renseignements

Mairie : 04 90 40 51 00

Sapeurs Pompiers : 18

Radio France Bleu Vaucluse :
100.4 FM



Ville de Bollène



www.ville-bollene.fr